

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars à 17h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

Etaient présents : Christophe COLIN, Marie-France TANGUY, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Raphaël CABON, Isidore TALARMIN, Nicole LALOUER, Stéphanie RIGAUD, Yves LE SIOU, Pol ALEXANDRE, Benoit LEJEUNE, Laurence PELLEN, Virginie QUINIOU, Amélie DESPORTES

Pouvoirs : Thierry BODHUIN à Christophe COLIN

Excusés : Thierry BODHUIN

Date de convocation :	28 mars 2023
-----------------------	--------------

Invités : Ronan LÉON, agent comptable

Secrétaire de séance : Marie-France TANGUY

Approbation de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux demandes de subvention au titre de l'aide communautaire pour la remise en état de la rue Poullaouec et du Pacte Finistère 2030 du Département pour l'effacement des réseaux route de Lanhallès.

1/ FINANCES

23033101 - Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
Associations de Landunvez		Associations intercommunales	
Culturelles		SNSM Argenton	
Cycle musical	2 000.00 €	Les Ptits Bouts	100.00 €
Steredenn patch	280.00 €	Sté Chasse Pen ar Bed	150.00 €
AJBL	400.00 €		
Chants d'Eole	500.00 €	Associations sociales	
Art Floral	200.00 €	ADMR Pays d'iroise	200.00 €
Danserien Skolland	300.00 €	Secours catholique	100.00 €
FDLM	3000.00 €	Entraide +	600.00 €
Sportives			
Tomahawk	700.00 €		
Translandunvézienne	500.00€		
Triathlon Kersaint	100.00€		
Divers		Demandes scolaires	
Les bourgeons de l'espoir	250.00 €	APEL ND Bon secours	2 800.00 €
Les ajoncs d'or	300.00 €	IFAC Brest	30.00 €
UNC	200.00 €	IREO Lesneven	15.00 €
Mein o Kanan Landunvez	250.00 €	MFREO Plabennec	75.00 €
Les amis du cheval	800.00 €	Chambre des métiers et de l'artisanat	15.00 €
Rêves de clown	100.00 €	MFR de l'Iroise	15.00 €
Les éleveurs du bout du monde	100.00 €		

M. Le Maire précise que les modalités d'attribution des subventions aux associations devraient évoluer l'an prochain. Il précise que la commune n'a pas vocation à attribuer des subventions qui ne seraient pas amenées à être utilisées à court ou moyen termes et qui seraient thésaurisées sur des livrets d'épargne. Il indique que ces modifications seront présentées lors de la réunion de rentrée des associations.

Vu l'avis de la commission finances du 02 mars 2023, sur proposition de la commission associations et manifestations. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** les subventions présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

23033102 – Subvention Bibliothèque

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3000 € pour la Bibliothèque.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Madame Marie-France TANGUY n'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle lors du vote.

23033103 – Subvention ESMA

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € pour l'ESMA.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Madame Nicole LALOUE n'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle lors du vote.

23033104 – Subvention Landunvez Trombines d'Iroise

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 4000 € pour Trombines d'Iroise pour le financement de l'écran interactif LÜ.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Monsieur Raphaël CABON n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle lors du vote.

23033105 – Subvention Bidule Système

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 300 € pour Bidule Système.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Monsieur Isidore TALARMIN n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle lors du vote.

23033106 - Charges de fonctionnement ECOLE NOTRE DAME DE BON SECOURS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 272 € soit 862 € / élève.

Monsieur Raphaël CABON n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle lors du vote.

23033007 – Subvention au CCAS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, d'**ATTRIBUER** une subvention de 3 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6238 du budget primitif 2023.

23033108 – Budget primitif 2023 - Budget Commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Investissement	1 492 880,05 €	1 492 880,05 €
Fonctionnement	2 182 630,29 €	2 182 630,29 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 mars 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'APPROUVER le budget primitif 2023 de la commune ci-dessus présenté.

23033109 – Budget primitif 2023 - Budget Camping

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du camping.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Investissement	45 154,23 €	45 154,23 €
Fonctionnement	135 322,40 €	135 322,40 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 mars 2023,

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL d'APPROUVER** le budget primitif 2023 du Camping ci-dessus présenté.

Pour	Contre	Abstention

23033110 - Budget primitif 2023 - Budget lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du lotissement de Prat Kernezoc/ Mezou Bras.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Investissement	542 251,64 €	542 251,64 €
Fonctionnement	479 258,00 €	504 087,70 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 mars 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'APPROUVER le budget primitif 2023 du lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras ci-dessus présenté.

23033111 – Budget primitif 2023 - Budget lotissement de Languru Nord/Impasse du Dervenn

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du lotissement de Languru Nord / Impasse du Dervenn.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Investissement	194 365,43 €	194 365,43 €
Fonctionnement	343 706,43 €	358 745,09 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 mars 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'APPROUVER le budget primitif 2023 du lotissement de Languru Nord / Impasse du Dervenn ci-dessus présenté.

23033012 – Taux d'imposition

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi des finances annuelles,

Après avis de la commission des finances en date du 16 Mars 2023,

Le conseil municipal prend connaissance des besoins de financement nécessaires à l'équilibre du budget primitif pour 2023.

Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2023 :

TAXES	BASES 2023	TAUX 2023	Prod attendu 2023
TFB	2 521 000 €	37.07 %	934 535 €
TFNB	115 300 €	39.67 %	45 740 €
TH	1 774 283 €	14.90 %	264 368 €
		TOTAL	1 244 643 €

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2023 :

TAXES		Prod attendu 2023
Allocation compensatrice		10 516 €
Coefficient correcteur		22 676 €
	TOTAL	33 192 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de MAINTENIR les taux pour les taxes directes locales pour l'année 2023 comme présentés dans les tableaux ci-dessus.

23033113 - Demande de subvention DSIL 2023 pour l'aménagement de l'entrée de bourg – rue Poullaouec

Le Maire présente le projet d'aménagement de l'entrée de bourg – rue Poullaouec ayant pour objectif l'apaisement des vitesses pratiquées dans l'agglomération, la mise en accessibilité de la voirie et la continuité des cheminements doux, ainsi que la sécurisation des traversées et l'amélioration du cadre de vie et de l'entrée du bourg de Landunvez.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

L'estimation des travaux est le suivant :

Dépenses H.T. subventionnables de l'opération	
Reprise des réseaux EP	20 495,00 €
Création d'un trottoir de largeur PMR	25 137,00 €
Création d'un passage surélevé pour traversée piétonne et cheminement doux	10 127,50 €

Réfection de la voirie	28 915,00 €
Aménagement de stationnements longitudinaux	6 146,00 €
Réalisation d'un marquage chaucidou	3 260,00 €
Réfection du Parking	21 635,00 €
Réfection de l'impasse Poullaouec	5 895,00 €
Total	121 610,50 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant de la subvention
DSIL	121 610.50 €	69 %	83 800 €
Autres Financements (Département, EPCI, ...)	121 610.50 €	11%	13 500 €
Total des aides publiques	121 610.50 €	80 %	97 300 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	121 610.50 €	20 %	24 310.50 €
Total général (coût de l'opération H.T)	121 610.50 €	100 %	121 610.50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de **SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023, pour le projet d'aménagement de l'entrée de bourg – rue Poullaouec suivant le plan de financement proposé ci-dessus.

23033114 - Demande de subvention CCPI pour la remise en état de la rue Poullaouec

Par délibération du 17/12/2014, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

La voie communautaire n°36 est un axe routier d'intérêt communautaire d'une longueur de 2,6 km située sur la commune de Landunvez qui assure la liaison entre les routes départementales n° 68 et 27.

La section située entre la route départementale n°68 et la limite d'agglomération de Landunvez a fait l'objet d'un transfert à la communauté de communes du pays d'Iroise le 13 janvier 2016.

La section de la voie communautaire n°36 non transférée à la communauté est située entre les points de repère communautaire PR36+2105 et PR36+2621 soit une longueur de 516 mètres. Il s'agit de la rue Poullaouec, voie communale n°9.

Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2014, l'intégration dans le domaine communautaire est conditionnée par des travaux de remise en état préalable.

Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, son intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Ils consistent en la réfection de la voirie : renforcement de la structure de la chaussée actuelle et réalisation d'un tapis d'enrobé.

Les travaux s'inscrivent dans une opération globale d'aménagement de l'entrée du bourg de Landunvez, du parking du lavoir et de l'impasse de Poullaouec.

L'opération globale d'aménagement est estimée à 121 610.50 € HT.

L'assiette des dépenses éligibles concernant la rue Poullaouec est de 28 915,00 € HT.

Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit 5 783,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 20 % soit 5 783,00 € auprès de la CCPI au titre de la remise à niveau préalable au transfert des voiries d'intérêt communautaire.

23033115 : Demande de subvention Pacte Finistère 2030 pour l'effacement des réseaux sur la route de Lanhallès - départementale D27

Le Maire présente le projet d'effacement de réseaux route de Lanhallès qui constitue une tranche amont du projet global d'aménagement de la route départementale D27, ayant pour objectif de sécuriser les déplacements motorisés et doux sur cet axe. La mise en œuvre de ce projet est prévue sur plusieurs années.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 pour l'année 2023.

L'estimation des travaux est le suivant :

	Dépenses H.T. subventionnables de l'opération
Réseaux BT, HTA	16 938.13 €
Effacement réseau public	68 934.45 €
Réseaux de télécommunication	83 930.58 €
Total	169 803.16 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant (Année 2023) :

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnables de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention (H.T.)
Etat - DETR	169 803.16 € HT	0%	- €
Département Tranche 1 Pacte Finistère 2030 – Volet 1	169 803.16 € HT	35%	60 000 €
Autres financements	169 803.16 € HT	0%	- €
Total des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	169 803.16 € HT	35%	60 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	169 803.16 € HT	65%	109 803.16 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	169 803.16 € HT	100%	169 803.16 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de **SOLLICITER** l'aide du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1, concernant les travaux prévus sur l'année 2023 pour l'effacement des réseaux sur la route de Lanhallès - départementale D27 suivant le plan de financement proposé ci-dessus.

23033016 – Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Monsieur le Maire expose que la mairie ouvre actuellement 3 samedis matin par mois. Le service Accueil a tenu, depuis septembre 2022, des tableaux de bord dont l'analyse a mené à réfléchir à la pertinence de l'amplitude d'ouverture ainsi offerte car elle ne se justifie pas au vu des constats de fréquentation.

Il présente les chiffres de fréquentation et le détail thématique des demandes des usagers de ces matinées.

Il a donc été projeté de les diminuer avec, comme objectifs, le maintien de la qualité d'accueil en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers, ainsi qu'une mobilisation optimisée du temps de travail de l'agent d'accueil, notamment sur des missions de communication.

Considérant les éléments présentés, Monsieur le Maire propose d'adapter les jours d'accueil du public en proposant l'ouverture de la mairie 1 samedi sur 2 et propose ainsi les horaires d'ouverture au public suivants :

Lundi / Mardi / Mercredi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Samedi : 10h-12h (1 semaine sur 2)

La modification entrera en vigueur le 1^{er} mai après communication auprès de la population.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et **1 abstention : Rachel JAOUEN d'ACCEPTER** la modification des jours d'ouverture au public tels que présentés ci-dessus.

2/ AFFAIRES GENERALES

23033017 – Convention Geo Pays de Brest

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés avec la Communauté de Communes « Pays d'Iroise Communauté ».

EXPOSE DES MOTIFS

Les collectivités du Pays de Brest sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire.

Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- La Commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences.
- La Communauté de Communes « Pays d'Iroise Communauté » ci-après dénommée « La Communauté » qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une Infrastructure de Données Géographiques ci-après dénommée « GéoPaysdeBrest », et qui assure la cohérence du dispositif.

Afin de formaliser l'implication de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis en 2014 :

- Entre le Pôle métropolitain et les Communautés d'une part.
- Entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, les voies, les adresses, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 103 communes du Pays de Brest. Ces données sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest et, pour une grande partie, accessibles au grand public, contribuant ainsi à la démarche d'ouverture des données des collectivités du territoire.

C'est grâce à cet effort de mise en cohérence que le Pôle métropolitain est dorénavant en capacité de proposer, par exemple, l'accès aux règles d'urbanisme pour les Communes et les administrés, ou d'actualiser la Base Adresse Nationale. Ce dispositif permet de répondre aux obligations réglementaires et de faciliter la réutilisation des données par les opérateurs GPS notamment.

Les conventions de 2014 arrivent aujourd'hui à échéance. Afin de pérenniser le dispositif, deux nouveaux modèles sont proposés, prenant en compte l'évolution des compétences des Communautés et Communes, et les nouveaux services proposés par GéoPaysdeBrest :

- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre le Pôle métropolitain et les Communautés d'une part.
- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Cette dernière convention, annexée à la présente délibération, décrit le cadre réglementaire dans lequel elle s'inscrit, les informations que s'engage à remonter la Commune, les services proposés par GéoPaysdeBrest, et la gouvernance du dispositif.

Elle serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, pour une durée maximale de six ans. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

DELIBERATION

En conséquence, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la Commune et la Communauté de de Communes « Pays d'Iroise Communauté » ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer avec la Communauté de de Communes « Pays d'Iroise Communauté », la convention d'échange de données géographiques et de services associés.

23033018 – Convention Mégalis – dispositif de sensibilisation à la cybersécurité

M. Le Maire expose que d'après le Panorama de la cybermenace 2022 établi par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), les collectivités locales représentent ainsi 23% des incidents en lien avec des rançongiciels traités par ou rapportés à l'ANSSI en 2022 et constituent la deuxième catégorie de victimes la plus affectée par des attaques par rançongiciel derrière les TPE, PME et ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires). Il indique que la collectivité s'est inscrite depuis fin 2022 et en lien avec le service informatique mutualisé de Pays d'Iroise Communauté dans une démarche volontaire de prévention des risques liés aux cybermenaces et plus largement de sécurité informatique.

Elle a notamment pris part au dispositif PrÉSAnSCE (Prévention Situationnelle, Analyse, Sécurité et Cybersécurité des Entreprises) étendu depuis 2022 aux collectivités territoriales sur le département et conduit par le groupement de Gendarmerie du Finistère. Ce dispositif a permis d'établir une évaluation des risques cyber pouvant exister sur la commune.

Afin de poursuivre et de renforcer cette démarche, il est proposé une convention d'accompagnement à la cybersécurité avec Mégalis Bretagne. L'accompagnement à la cybersécurité comprend deux parcours :

- Parcours 1 | Cyber Sensibilisation
 - Accompagnement de sensibilisation, formation à destination de toutes les collectivités ;

Ce parcours d'accompagnement à la cybersécurité vise à élever le niveau de maturité global de la COLLECTIVITE (agent, élu et Système d'Information), et autant que faire se peut définir des pistes d'améliorations, voire la préconisation des conditions de leurs mises en œuvre.

- Parcours 2 | Cyber Sensibilisation enrichi

Les prestations complémentaires du Parcours 2 étant assurées par le dispositif PréSAnSCE 29 ainsi que le service informatique mutualisé,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADHERER au Parcours 1 : Cyber sensibilisation ;
- DE VALIDER la convention d'accompagnement proposée par Mégalis Bretagne ;
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fin de séance à 18h40

Liste des délibérations :

- 23033101 - Subventions aux associations
- 23033102 – Subvention Bibliothèque
- 23033103 – Subvention ESMA
- 23033104 – Subvention Landunvez Trombine d'Iroise
- 23033105 – Subvention Bidule Système
- 23033106 - Charges de fonctionnement ECOLE NOTRE DAME DE BON SECOURS
- 23033007 – Subvention au CCAS
- 23033108 – Budget primitif 2023 - Budget Commune
- 23033109 – Budget primitif 2023 - Budget Camping
- 23033110 - Budget primitif 2023 - Budget lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras
- 23033111 – Budget primitif 2023 - Budget lotissement de Languru Nord/Impasse du Dervenn
- 23033012 – Taux d'imposition
- 23033113 - Demande de subvention DSIL 2023 pour l'aménagement de l'entrée de bourg – rue Poullouec
- 23033114 - Demande de subvention CCPI pour la remise en état de la rue Poullaouec
- 23033115 : Demande de subvention Pacte Finistère 2030 pour l'effacement des réseaux sur la route de Lanhallès - départementale D27
- 23033016 – Modification des horaires d'ouverture de la mairie
- 23033017 – Convention Geo Pays de Brest
- 23033018 – Convention Mégalis – dispositif de sensibilisation à la cybersécurité

Liste des membres présents :

Christophe COLIN, Marie-France TANGUY, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Raphaël CABON, Isidore TALARMIN, Nicole LALOUER, Stéphanie RIGAUD, Yves LE SIOU, Pol ALEXANDRE, Benoît LEJEUNE, Laurence PELLEN, Virginie QUINIOU, Amélie DESPORTES

Excusés : Thierry BODHUIN

Landunvez, le 03 avril 2023

La secrétaire de séance,
Marie-France TANGUY



Le Maire,
Christophe COLIN



